



Assemblée générale

Distr. générale
22 juillet 2022
Français
Original : anglais

Soixante-dix-septième session

Point 18 k) de l'ordre du jour provisoire*

Développement durable

Développement durable dans les régions montagneuses

Rapport du Secrétaire général

Résumé

Les montagnes, qui recouvrent environ un quart de la surface terrestre, sont des écosystèmes clefs dont l'humanité tire des biens et services essentiels comme l'eau, les aliments, la biodiversité et l'énergie. Toutefois, ces écosystèmes sont gravement et de plus en plus touchés par la perte de biodiversité, les changements climatiques et la dégradation des terres. En 2017, les montagnes abritaient environ 1,1 milliard de personnes. Les personnes vivant dans les régions montagneuses sont parmi les plus pauvres du monde : en 2017, la moitié des montagnards ruraux des pays en développement étaient aux prises avec l'insécurité alimentaire. L'accès aux services et aux infrastructures est plus limité dans ces régions que dans les autres. Les populations montagnardes dépendent fortement d'une agriculture essentiellement familiale et à petite échelle. En montagne, l'exposition aux risques naturels, le manque de services essentiels et les effets des crises et des conflits contribuent à la grande vulnérabilité des populations. La pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) perturbe davantage la vie en montagne et aggrave la vulnérabilité des populations montagnardes. Cette crise sanitaire exacerbe les autres situations d'urgence interdépendantes liées aux changements climatiques, à la perte de biodiversité, à la dégradation des terres et à la pollution qui sont en cours dans les régions montagneuses. Pour atteindre les objectifs de développement durable et freiner l'émigration, il faut d'urgence trouver des moyens de subsistance nouveaux et durables et adopter des pratiques permettant de lutter contre la dégradation des terres et de promouvoir l'adaptation aux changements climatiques et la résilience des systèmes agroalimentaires. On trouvera dans le présent rapport quelques recommandations touchant les mesures à prendre pour accélérer le développement inclusif, résilient et durable dans les régions montagneuses.

* [A/77/150](#).



I. Introduction

1. Le présent rapport du Secrétaire général est soumis en application de la résolution 74/227 de l'Assemblée générale. Il a été établi par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et le Secrétariat du Partenariat de la montagne, sur la base d'informations provenant des gouvernements, des organismes compétents des Nations Unies et d'autres organisations.

2. Alors qu'il reste moins de huit ans pour mettre en œuvre le Programme de développement durable à l'horizon 2030, il est nécessaire de redoubler d'efforts pour trouver des solutions aux plus grands problèmes mondiaux, notamment ceux relatifs aux montagnes. Les parties concernées par la question des montagnes ont mené des interventions à tous les niveaux, qui sont décrites dans le présent rapport, pour accroître la résilience des populations montagnardes, promouvoir des systèmes alimentaires durables et avancer dans la conservation et la restauration des ressources des montagnes, le but étant de ne laisser personne de côté.

3. Tout comme la Journée internationale de la montagne et la Décennie des Nations Unies pour l'agriculture familiale, proclamées auparavant, l'Année internationale du développement durable dans les régions montagneuses (2022), l'Année internationale du pastoralisme et des pâturages (2026) et la Décennie des Nations Unies pour la restauration des écosystèmes (2021-2030) sont des occasions de sensibiliser le public aux questions relatives aux montagnes et de susciter des engagements politiques et financiers.

4. Le présent rapport a pour objet de mettre en évidence quatre domaines interdépendants dans lesquels il faudrait mener des interventions multipartites pour contribuer à la mise en œuvre du Programme 2030 dans les régions montagneuses au moyen de stratégies à long terme intégrées, adaptées au contexte et fondées sur la durabilité, la résilience, le relèvement après la COVID-19 et l'inclusion.

II. Contexte et enjeux

5. Les montagnes, qui recouvrent environ un quart de la surface terrestre, sont des écosystèmes clefs qui fournissent des biens et services à la planète tout entière et dont dépend la subsistance d'un grand nombre de personnes¹. Elles revêtent une importance capitale en tant que source d'eau pour les personnes qui y vivent et pour les quelque deux milliards de personnes habitant les basses terres qui les entourent². Elles abritent également 25 % de la biodiversité terrestre³.

6. Les écosystèmes montagneux sont particulièrement vulnérables aux changements climatiques, aux phénomènes météorologiques extrêmes, à la déforestation, à la dégradation des terres, à la pollution et aux catastrophes naturelles, dont ils ne se rétablissent que lentement⁴.

¹ Rosalaura Romeo *et al.*, *Vulnerability of Mountain Peoples to Food Insecurity: Updated Data and Analysis of Drivers* (Rome, FAO et Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification, 2020).

² Walter W. Immerzeel *et al.*, « Importance and vulnerability of the world's water towers », *Nature*, 577, 364-369 (2020) ; Daniel Viviroli *et al.*, « Increasing dependence of lowland populations on mountain water resources », *Nature Sustainability*, 3, 917928 (2020).

³ Thomas Kohler *et al.*, *Green Economy and Institutions for Sustainable Mountain Development: From Rio 1992 to Rio 2012 and Beyond* (Centre for Environment and Development, Direction suisse du développement et de la coopération, Université de Genève et Geographica Bernensia, 2015), disponible à l'adresse suivante : <https://archive-ouverte.unige.ch/unige:74186>.

⁴ Rosalaura Romeo *et al.*, *Vulnerability of Mountain Peoples to Food Insecurity*.

7. Les montagnes sont menacées par le déversement sauvage et la combustion à ciel ouvert de déchets, notamment de déchets plastiques⁵.
8. La pandémie de COVID-19 et les restrictions imposées par les pays pour y faire face ont porté un coup, entre autres, à l'agriculture, aux chaînes d'approvisionnement, aux petites et moyennes entreprises et au tourisme des régions montagneuses⁶.
9. L'agriculture de montagne est généralement pratiquée à petite échelle et fondée sur un modèle de production familiale. Elle joue un rôle essentiel en ce qu'elle garantit la sécurité alimentaire des ménages, façonne les paysages montagneux et contribue à la préservation des ressources naturelles et de la biodiversité. Les populations pratiquant l'agriculture familiale dans un site donné, et en particulier les peuples autochtones montagnards, sont les gardiennes des valeurs spirituelles et culturelles et des connaissances propres à ce site.
10. Selon une étude de 2020, le nombre de personnes vivant dans les zones rurales montagneuses des pays en développement qui sont vulnérables à l'insécurité alimentaire n'a cessé d'augmenter ces dernières années. En 2017, les montagnes abritaient quelque 1,1 milliard de personnes, soit environ 15 % de la population mondiale. Dans les zones rurales montagneuses des pays en développement, environ 340 millions de personnes (55 % de la population totale de ces zones) étaient considérées comme vulnérables à l'insécurité alimentaire en 2017, contre quelque 300 millions (53 % de la population totale) en 2012⁷.
11. La pauvreté, les conflits, les inégalités et le manque d'accès aux services de base tels que les transports, l'éducation, les soins de santé et les marchés réduisent la capacité des populations des zones rurales montagneuses de résister aux crises et aux chocs, contraignant souvent celles-ci à l'exode⁸.
12. L'approvisionnement en eau est un déterminant important de la santé et les fluctuations notées à cet égard dans les hauts plateaux du fait des changements climatiques se feront également sentir sur les populations vivant en aval⁹.
13. Le tourisme est une source de revenus et de débouchés économiques pour les communautés rurales montagnardes isolées. Les destinations de montagne attirent environ 15 à 20 % des touristes dans le monde¹⁰. Toutefois, le tourisme peut également avoir des effets environnementaux, sociaux et culturels potentiellement négatifs, comme indiqué, par exemple, dans la Déclaration de Glasgow sur l'action climatique dans le tourisme.
14. Les données actuellement disponibles sont insuffisantes pour que l'on puisse se faire une idée réelle des risques de changement climatique au niveau local et déterminer les mesures d'adaptation à prendre dans les zones montagneuses. Sans informations suffisantes sur les risques climatiques futurs, la planification des programmes d'adaptation dans ces zones est compromise.

⁵ Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), *Waste Management Outlook for Mountain Regions: Sources and Solutions* (2016), disponible à l'adresse suivante : <https://wedocs.unep.org/handle/20.500.11822/16794>.

⁶ Centre international de mise en valeur intégrée des montagnes, *COVID-19 impact and policy responses in the Hindu Kush Himalaya* (2020).

⁷ Rosalaura Romeo *et al.*, *Vulnerability of Mountain Peoples to Food Insecurity*.

⁸ Ibid.

⁹ Bureau régional de l'Organisation mondiale de la Santé pour l'Asie du Sud-Est, *Human health impacts from climate variability and change in the Hindu Kush-Himalaya region: report of an inter-regional workshop* (2006).

¹⁰ PNUE, *Tourism and Mountains: A Practical Guide to Managing the Environmental and Social Impacts of Mountain Tours* (2007).

III. Les montagnes et le Programme de développement durable à l'horizon 2030

15. Le Programme 2030 comprend les trois cibles ci-après, qui traitent directement du développement durable dans les régions montagneuses :

a) Cible 6.6 : D'ici à 2020, protéger et restaurer les écosystèmes liés à l'eau, notamment les montagnes, les forêts, les zones humides, les rivières, les aquifères et les lacs ;

b) Cible 15.1 : D'ici à 2020, garantir la préservation, la restauration et l'exploitation durable des écosystèmes terrestres et des écosystèmes d'eau douce et des services connexes, en particulier des forêts, des zones humides, des montagnes et des zones arides, conformément aux obligations découlant des accords internationaux ;

c) Cible 15.4 : D'ici à 2030, assurer la préservation des écosystèmes montagneux, notamment de leur biodiversité, afin de mieux tirer parti de leurs bienfaits essentiels pour le développement durable.

16. Dans la déclaration ministérielle issue du forum politique de haut niveau sur le développement durable de 2021 (A/76/3, chap. VI, sect. E), les Ministres et hauts-représentants ont constaté avec inquiétude que les objectifs dont l'échéance était fixée à 2020 n'avaient pas été pleinement atteints et s'étaient engagés à maintenir l'intégrité du Programme 2030 et à atteindre ces cibles le plus vite possible, à l'image de l'urgence exprimée dans le Programme 2030, tout en suivant l'évolution des processus intergouvernementaux connexes qui étaient en cours et en tenant pleinement compte, afin que les cibles mises à jour reflètent un degré d'ambition acceptable pour 2030.

17. La cible 15.4 associée aux objectifs de développement durable est la seule cible exclusivement consacrée aux montagnes. La FAO est l'organisme responsable de l'indicateur 15.4.2, à savoir l'Indice de couvert végétal montagneux, qui permet de suivre l'évolution des écosystèmes montagneux et d'en évaluer l'état de conservation et de santé. D'après les données de référence les plus récentes, entre 2000 et 2020, 73 % des zones montagneuses du monde étaient couvertes par une forme ou une autre de végétation¹¹, et 39 % par des forêts¹². Le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), ainsi que l'Union internationale pour la conservation de la nature et BirdLife International, sont les organismes responsables de l'indicateur 15.4.1, qui permet de surveiller les sites importants pour la biodiversité des montagnes qui se trouvent dans des aires protégées¹³. Entre 2000 et 2020, la proportion des sites importants pour la biodiversité des montagnes se trouvant dans des aires protégées est passée de 28 % à 41 %¹⁴.

18. Le manque de données localisées et ventilées sur les montagnes, notamment de données ventilées par genre, continue d'entraver la fourniture de conseils pratiques et l'élaboration de politiques adéquates.

¹¹ FAO, *Suivi des progrès des indicateurs des objectifs de développement durable liés à l'alimentation et à l'agriculture 2021, Rapport sur les indicateurs qui relèvent de la responsabilité de la FAO* (Rome, FAO, 2021).

¹² Voir <https://www.fao.org/mountain-partnership/internationalyear2022/communication-toolkit/key-messages/en/>.

¹³ PNUE, « SDG indicator metadata », disponible à l'adresse suivante : <https://unstats.un.org/sdgs/metadata/files/Metadata-15-04-01.pdf>.

¹⁴ PNUE, « Mountain KBAs completely covered by protected areas », disponible à l'adresse suivante : https://wesr.unep.org/sdg/country_profile/globalindicator1541.html?country=GL.

19. Dans sa résolution 76/129, l'Assemblée générale a proclamé 2022 Année internationale du développement durable dans les régions montagneuses, sur proposition du Gouvernement kirghize et 20 ans après la proclamation de l'Année internationale de la montagne, en 2002. Quatre-vingt-quatorze pays se sont portés coauteurs de cette résolution, que l'Assemblée a adoptée le 16 décembre 2021. Le Kirghizistan a proposé qu'un plan d'action quinquennal (2023-2027) pour le développement des régions montagneuses soit considéré comme le résultat de l'Année internationale du développement durable dans les régions montagneuses (2022).

20. Toujours à sa soixante-seizième session, l'Assemblée générale a adopté la résolution 76/253, dans laquelle elle a proclamé 2026 Année internationale du pastoralisme et des pâturages, sur proposition de la Mongolie. Plus de la moitié de la surface terrestre émergée est classée dans la catégorie des pâturages, qui sont essentiels à la subsistance de 500 millions d'éleveurs. De nombreux pâturages sont situés dans des zones montagneuses. La célébration de l'Année internationale a pour but de faire connaître les avantages considérables que procurent des pâturages en bonne santé et un pastoralisme durable et de combler le manque de connaissances sur la question au niveau mondial.

A. Changements climatiques

21. Les changements climatiques compromettent la sécurité alimentaire, l'agriculture et la fourniture de services écosystémiques dans de nombreuses régions montagneuses du monde. Les glaciers se rétrécissant de manière généralisée, les hautes montagnes du monde subissent actuellement une transformation environnementale d'une ampleur sans précédent, qui a de vastes et profondes répercussions sur les paysages, les écosystèmes et les populations¹⁵.

22. La couverture de neige, les glaciers et le pergélisol des zones montagneuses devraient continuer de se réduire dans presque toutes les régions tout au long du XXI^e siècle. Cette situation entraîne des conséquences sur l'approvisionnement en eau dans les basses terres, notamment une baisse du débit des rivières en été et pendant les saisons sèches, ce qui compromet les grands projets d'irrigation¹⁶.

23. Le rythme et l'ampleur actuels des mesures d'adaptation sont insuffisants pour faire face aux risques climatiques futurs dans les régions montagneuses, en particulier si le réchauffement dépasse 1,5 °C. Il est de plus en plus urgent de s'adapter pour affronter les principaux risques pesant sur les zones montagneuses.

24. Dans le cadre du sixième cycle d'évaluation, le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat a examiné les conséquences des changements climatiques sur les écosystèmes montagneux et les communautés montagnardes dans le document transversal (Cross-Chapter Paper) n° 5 relatif aux montagnes, publié en 2022¹⁷. L'Initiative pour la recherche sur la montagne, réseau international de coordination de la recherche, a aidé à réunir les auteurs de ce document et à coordonner leurs contributions.

¹⁵ Initiative pour la recherche sur la montagne, « Mountain glaciers: vanishing sources of water and life », disponible à l'adresse suivante : <https://www.mountainresearchinitiative.org/activities/communication-campaigns>.

¹⁶ Regine Hock *et al.*, « High Mountain Areas », dans *IPCC Special Report on the Ocean and Cryosphere in a Changing Climate*, Hans Otto Pörtner *et al.*, dir. (Cambridge University Press, Cambridge, Royaume-Uni ; New York (États-Unis d'Amérique), 2019), disponible à l'adresse suivante : <https://www.ipcc.ch/srocc/chapter/chapter-2/executive-summary/>.

¹⁷ Disponible à l'adresse suivante : <https://www.ipcc.ch/srocc/chapter/chapter-2/executive-summary/>.

25. Le Réseau mondial du Groupe sur l'observation de la Terre (GEO) pour l'observation et l'information dans les environnements montagneux (GEO Montagnes), est une initiative lancée dans le cadre du programme de travail du GEO pour améliorer la visibilité et l'utilisation d'un large éventail de données et d'informations sur les montagnes et l'accès à celles-ci. Il est dirigé par l'Initiative pour la recherche sur la montagne et le Conseil national de la recherche. Au nombre de ses dernières réalisations figurent l'inventaire des infrastructures d'observation *in situ* des montagnes et l'inventaire général des montagnes.

26. Le Sommet sur les zones de haute montagne convoqué par l'Organisation météorologique mondiale en 2019 a débouché sur un appel à agir comprenant une feuille de route pour la mise au point de systèmes de connaissances et d'information fondés sur la science et axés sur les utilisateurs en vue de favoriser le développement durable et la réduction des risques dans les régions montagneuses et les régions situées en aval¹⁸.

27. En collaboration avec la Fondation Aga Khan Afghanistan, le Mountain Societies Research Institute de l'Université d'Asie centrale a poursuivi l'exécution d'un projet d'adaptation aux effets des changements climatiques en Afghanistan, qui vise à accroître la résilience des populations et des écosystèmes du bassin de la rivière Panj-Amu face à ces changements et à promouvoir l'utilisation durable des écosystèmes locaux par la cartographie des zones exposées aux glissements de terrain.

28. Le programme Adaptation en altitude, financé par la Direction suisse du développement et de la coopération, est un partenariat mondial destiné à accroître la résilience et la capacité d'adaptation des zones montagneuses face aux changements climatiques par l'amélioration des données et des informations sur les conséquences de ces changements et les mesures d'adaptation, ainsi que par les échanges régionaux, la production de connaissances et l'intégration des politiques. Il contribue également à renforcer le dialogue interrégional et régional et les plateformes de gouvernance des montagnes dans les Andes, en Afrique de l'Est, dans le Caucase du Sud et dans l'Hindou Kouch-Himalaya. Au nombre des produits de ce programme figurent notamment des rapports de synthèse sur les solutions d'adaptation mises en œuvre dans les régions¹⁹.

29. Une nouvelle évaluation scientifique de ce que l'on appelle le « troisième pôle », à savoir les hautes montagnes d'Asie centrale, d'Asie de l'Est et d'Asie du Sud, a été réalisée afin d'étudier les changements environnementaux et l'impact de l'être humain sur le climat, les masses d'eau douce, les écosystèmes et la biodiversité. Il s'agit de la première étude complète réalisée par le PNUE en collaboration avec le Partenariat international pour la gestion des écosystèmes (qui relève du PNUE) et les programmes Third Pole Environment et Pan-Third Pole Environment²⁰. L'étude vise à examiner les changements survenus au cours des 2 000 dernières années et à montrer la nécessité de mener une recherche interdisciplinaire pour s'attaquer aujourd'hui et dans un avenir proche aux menaces qui pèsent sur cet environnement.

30. Le programme de recherche collaboratif « Global Mountain Safeguard » est une alliance scientifique entre l'Institut pour l'environnement et la sécurité humaine et Eurac Research qui a pour objectif de contribuer au développement de communautés montagnardes résilientes face aux dangers naturels et anthropiques et aux risques de

¹⁸ Disponible à l'adresse suivante : <https://highmountainsummit.wmo.int/en/call-action>.

¹⁹ Par exemple : PNUE et centre GRID-Arendal, *Mountains ADAPT: Solutions from East Africa* (Nairobi, PNUE, 2022), disponible à l'adresse suivante : <https://wedocs.unep.org/bitstream/handle/20.500.11822/39787/MASEA.pdf> ; PNUE et centre GRID-Arendal, *Mountains ADAPT: Solutions from the South Caucasus* (Nairobi, PNUE, 2022), disponible à l'adresse suivante : <https://wedocs.unep.org/bitstream/handle/20.500.11822/39788/MASSC.pdf>.

²⁰ PNUE, *A Scientific Assessment of the Third Pole Environment* (Nairobi, 2022).

catastrophe, de protéger la richesse de la diversité biologique et culturelle, et de promouvoir des solutions d'adaptation et des processus de transformation durable dans les zones montagneuses. Au nombre des projets initiaux menés dans ce cadre figurent des travaux de recherche socioécologique dans les montagnes Maloti-Drakensberg d'Afrique du Sud et du Lesotho et des activités visant à accroître la résilience des populations touchées par les changements climatiques à Kotayk (Arménie).

31. Une planification urbaine inclusive et tenant compte des risques contribue à l'efficacité de l'action climatique et à la durabilité à long terme du développement économique. Avec le soutien du Secrétariat d'État suisse à l'économie, de l'Union européenne, du Programme des Nations Unies pour les établissements humains et du Gouvernement japonais, le Réseau de l'Aga Khan pour le développement et le Gouvernement tadjik mettent en œuvre des stratégies de planification participative résiliente face aux catastrophes et aux changements climatiques à Khorough (Tadjikistan). Ce projet prévoit l'élaboration d'un plan d'urbanisme résilient et des investissements dans les infrastructures nécessaires pour l'approvisionnement en eau et l'assainissement, l'atténuation des risques et la création d'espaces publics.

32. Les phénomènes météorologiques extrêmes sont de plus en plus fréquents et intenses. PLANETech et Andorra Research + Innovation ont lancé un concours visant à recenser les technologies permettant de mieux prévoir, prévenir et gérer les feux de forêt, les inondations, les tempêtes, les températures extrêmes et d'autres événements de ce type, ainsi que de faciliter le relèvement.

B. Restauration et protection des écosystèmes

33. La Décennie des Nations Unies pour la restauration des écosystèmes a été lancée en juin 2021, afin de prévenir, d'arrêter et d'inverser la dégradation des écosystèmes dans le monde. La FAO et le PNUE, les deux organismes des Nations Unies chargés de diriger la mise en œuvre de la Décennie, en collaboration avec d'autres partenaires, coordonnent le lancement et l'intensification dans les zones montagneuses de programmes de restauration et de protection prévoyant des solutions naturelles telles que l'aménagement des bassins hydrographiques, la gestion durable des forêts, la restauration des pâturages, la préservation de la biodiversité, l'agroforesterie et l'agroécologie en vue d'améliorer la santé des écosystèmes et le bien-être humain.

34. Le programme d'intensification des initiatives d'adaptation écosystémique dans les zones montagneuses pour la période 2017-2022 de l'Union internationale pour la conservation de la nature vise à rendre les populations locales mieux à même d'atteindre la résilience, à mettre à l'échelle les mesures d'adaptation écosystémique ayant porté leurs fruits et à créer des conditions plus favorables à l'adoption de politiques en vue de garantir la durabilité des activités lancées dans le cadre du programme phare d'adaptation écosystémique dans les zones montagneuses au Népal, au Pérou et en Ouganda. En outre, ce programme est reproduit au Bhoutan, en Colombie et au Kenya, qui élaborent des projets d'adaptation écosystémique en faveur des populations locales et mobilisent un soutien plus large et des fonds aux fins de cette adaptation auprès des gouvernements et des instances internationales.

35. Les montagnes des zones arides, comme celles d'Asie centrale, du Proche-Orient et d'Afrique du Nord, sont particulièrement vulnérables aux aléas climatiques et à la mauvaise gestion. Elles garantissent la subsistance des populations, de plus en plus nombreuses, qui dépendent des ressources provenant des arbres, des forêts et des pâturages dans un contexte de dégradation inquiétante des terres.

36. Dans le cadre de leur projet sur la gestion intégrée des ressources naturelles dans les paysages de production agricole sujets à la sécheresse et salinisés d'Asie centrale et de Turquie, la FAO et le Fonds pour l'environnement mondial (FEM) appliquent à titre expérimental puis mettent à l'échelle des méthodes de gestion durable des terres – telles que la restauration des pâturages dégradés grâce à des cultures fourragères et à des cultures de pâturage endémiques, la réhabilitation des terres par l'aménagement sylvopastoral et l'introduction de cultures fourragères résistantes à la sécheresse et au sel – et promeuvent une approche participative de la gestion durable des pâturages.

37. Depuis 2021, le Programme relatif à l'évaluation des incidences de la gestion durable des forêts sur les paysages arides, initiative de la FAO et du FEM, vise à promouvoir une gestion intégrée des paysages résiliente face aux changements climatiques au Kazakhstan²¹ et en Mongolie²².

Aménagement des bassins hydrographiques

38. Dans sa publication intitulée *Building Resilience into Watersheds: A Sourcebook*, qui paraîtra prochainement, la FAO traitera de multiples risques et effets en cascade concernant la gestion des bassins hydrographiques et de la manière d'accroître la résilience des systèmes agroalimentaires par la prise en compte systématique des risques dans la planification et l'application des mesures de gestion de ces bassins. Elle y soulignera qu'il importe de comprendre les risques de catastrophe et les risques climatiques, d'adopter une approche paysagère et de cibler les groupes vulnérables tels que les femmes, les jeunes, les populations autochtones et les populations montagnardes à tous les stades de la planification et de la mise en œuvre de la gestion des bassins hydrographiques.

39. Le projet de renforcement de la résilience des populations des bassins hydrographiques de montagne face aux changements climatiques pour la période 2020-2024, financé par le Ministère japonais de l'agriculture, des forêts et de la pêche et exécuté par la FAO, vise à renforcer les capacités des institutions et des populations du Pérou et des Philippines en matière de gestion des bassins hydrographiques tenant compte des risques. Il a permis de mener des évaluations des risques aux niveaux régional et communautaire et des activités de renforcement des capacités et de démonstration concernant des mesures d'atténuation des risques telles que le reboisement et la conservation des forêts, et de diffuser les enseignements qui en ont été tirés.

Réduction des risques de catastrophe

40. Les coûts des catastrophes dans les zones montagneuses sont particulièrement élevés : pertes en vies humaines et pertes de biens, zones inaccessibles pendant de longues périodes et vulnérabilité et pauvreté accrues, etc. Dans le Bilan mondial sur la réduction des risques de catastrophe 2022²³, il est souligné qu'il était urgent d'accorder la priorité à la réduction des risques de catastrophe, une condition préalable au développement durable. À la septième session de la Plateforme mondiale

²¹ FAO, « Kazakhstan Resilient Agroforestry and Rangeland Management Project », disponible à l'adresse suivante : <https://www.fao.org/gef/dryland-sustainable-landscapes/dslkazakhstan>.

²² FAO, « Promoting Dryland Sustainable Landscapes and Biodiversity Conservation in the Eastern Steppe of Mongolia (Eastern Steppe project) », disponible à l'adresse suivante : <https://www.fao.org/gef/dryland-sustainable-landscapes/dslmongolia>.

²³ Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes, Bilan mondial sur la réduction des risques de catastrophe 2022 : Notre monde en danger – Transformer la gouvernance pour un avenir résilient. Synthèse à l'intention des responsables politiques (Genève, 2022), disponible à l'adresse suivante : <https://www.undrr.org/gar2022-our-world-risk#container-downloads>.

pour la réduction des risques de catastrophe, tenue en 2022, les participants ont martelé qu'il fallait d'urgence adopter des systèmes d'alerte rapide et améliorer les systèmes existants afin de réduire les risques, compte tenu de la multiplication des catastrophes dans le monde.

41. L'organisation Aga Khan Agency for Habitat a élaboré un cadre global permettant aux communautés montagnardes d'évaluer leur vulnérabilité et leur exposition à de multiples dangers, ainsi que leurs besoins futurs, afin d'orienter les mesures d'adaptation visant à sauvegarder les infrastructures essentielles et l'aménagement du territoire tenant compte des risques. Elle suit cette approche pour soutenir plus de 2 000 communautés montagnardes d'Asie centrale et d'Asie du Sud.

Préservation de la biodiversité

42. Les montagnes abritent environ la moitié des foyers de biodiversité de la planète et 30 % des zones clés pour la biodiversité, ainsi que des ressources génétiques vitales pour les cultures et le bétail adaptés au milieu local. La protection de la biodiversité des montagnes est une étape essentielle pour enrayer la perte de biodiversité et maintenir les écosystèmes en bonne santé ou les restaurer dans un tel état.

43. La question de la préservation de la biodiversité des montagnes a sa place dans le cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020, actuellement négocié au titre de la Convention sur la diversité biologique et de son cadre de suivi. Afin d'intégrer les questions concernant les montagnes dans le processus post-2020, le PNUE et des partenaires tels que le Réseau mondial d'évaluation de la biodiversité des montagnes, l'Initiative pour la recherche sur la montagne et le centre GRID-Arendal ont, en étroite coordination avec le Secrétariat du Partenariat de la montagne, élaboré deux notes d'information scientifiques et un ensemble d'indicateurs²⁴, y compris des recommandations fondées sur la science, dans le but de donner à la protection de la biodiversité des montagnes plus de visibilité dans le programme mondial et de promouvoir l'examen, la mise à jour et l'exécution, d'ici à 2030, du Programme de travail sur la biodiversité des montagnes de la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique. Une série de manifestations informelles consacrées à la question ont été organisées à l'intention des pays montagneux en marge des réunions du groupe de travail à composition non limitée sur le cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020.

44. Le Réseau mondial d'évaluation de la biodiversité des montagnes a publié une version actualisée de son inventaire mondial des montagnes²⁵. Cette nouvelle version comporte une classification hiérarchique des chaînes de montagnes du monde, qui permet de subdiviser les systèmes montagneux en chaînes plus petites et en sous-chaînes et de faire des recherches ciblées et comparatives sur les montagnes à différentes échelles. Elle est un puissant outil pour l'étude globale des montagnes et le développement durable des régions montagneuses.

45. La première Conférence d'Afrique australe sur la montagne, organisée par l'Fromontane Research Unit de l'Université de l'État Libre, Global Mountain Safeguard Research et l'African Mountain Research Foundation, s'est tenue en mars

²⁴ PNUE *et al.*, « Indicators for Elevating Mountains in the Convention on Biological Diversity's Post-2020 Global Biodiversity Framework », disponible à l'adresse suivante : <https://www.cbd.int/doc/c/7faf/b992/b56af5209ee53b159efffc22/sbstta-24-item3-uneep-indicators-mountains-en.pdf>.

²⁵ Snethlage, M.A. *et al.*, « A hierarchical inventory of the world's mountains for global comparative mountain science », *Nature Scientific Data* (2022) ; Snethlage, M.A. *et al.*, « GMBA Mountain Inventory v2 », *GMBA-EarthEnv*. (2022), disponible à l'adresse suivante : <https://www.cbd.int/doc/c/7faf/b992/b56af5209ee53b159efffc22/sbstta-24-item3-uneep-indicators-mountains-en.pdf>.

2022 dans les montagnes Maloti-Drakensberg en Afrique du Sud, sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO). La conférence a favorisé le développement d'une communauté de pratique basée en Afrique visant à élaborer des solutions, à éclairer la théorie et la pratique de la recherche au niveau mondial et à contribuer aux politiques et à la gouvernance d'un point de vue africain.

46. Le programme « Vanishing Treasures » du PNUE, financé par le Gouvernement luxembourgeois, vise à faire mieux connaître les effets des changements climatiques sur les gorilles de montagne dans la région du Grand Virunga, les tigres du Bengale au Bhoutan et les léopards des neiges en Asie centrale, l'objectif étant de mieux protéger ces espèces tout en soutenant les populations montagnardes locales qui vivent à leurs côtés. Il a permis la production d'une série de fiches sur la vulnérabilité de chacune de ces trois espèces phares aux changements climatiques.

47. Afin d'accroître la résilience des populations et des espèces sauvages d'Asie centrale face aux changements climatiques et à d'autres facteurs connexes tels que le changement d'affectation des terres et la dégradation et le déplacement des habitats, le PNUE a lancé le projet d'amélioration de la conservation des espèces phares de mammifères migrants d'Asie centrale par une gestion et une prise de décisions tenant compte des changements climatiques. Financé par l'Initiative internationale pour le climat, ce projet est mené au Kazakhstan, au Kirghizistan et au Tadjikistan et se poursuivra jusqu'en 2025.

48. L'UNESCO a créé le Réseau mondial des réserves de biosphère montagnaise en décembre 2021. En 2022, ce réseau a défini les priorités et examiné les perspectives concernant les réserves de biosphère montagnaise. Le Centre de recherche pour les études écosystémiques de l'Académie chinoise des sciences et la réserve de biosphère de Los Valles de Omaña y Luna en Espagne assurent le secrétariat technique du Réseau.

49. En 2021, la Macédoine du Nord a déclaré parc national la montagne Shar (qui devient ainsi son quatrième parc national), dans le cadre du projet de préservation de la biodiversité par la création et la gestion efficace d'aires protégées et la prise en compte des questions de biodiversité dans l'aménagement du territoire, lequel a été lancé par le PNUE et est soutenu par le FEM.

50. La publication intitulée *Restoring Life to the Land: The Role of Sustainable Land Management in Ecosystem Restoration* (« Redonner vie à la terre : le rôle de la gestion durable des terres dans la restauration des écosystèmes »), établie par le secrétariat de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification et le réseau Panorama mondial des approches et technologies de conservation, avec la contribution de la FAO, comprend un éventail de bonnes pratiques issues de la base de données mondiale sur la gestion durable des terres et visant à informer les décideurs des effets qu'a sur place et à l'extérieur la gestion durable des terres dans les régions montagneuses²⁶.

Déchets en montagne

51. En 2021, une enquête sur les déchets en montagne menée par le centre GRID-Arendal avec l'aide du PNUE, ainsi que du Secrétariat des Conventions de Bâle, de Rotterdam et de Stockholm, des fédérations d'alpinisme et d'autres acteurs, a permis

²⁶ William Critchley, Nicole Harari et Rima Mekdaschi-Studer, *Restoring Life to the Land: The Role of Sustainable Land Management in Ecosystem Restoration* (Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification et Panorama mondial des approches et technologies de conservation, 2021), disponible à l'adresse suivante : <https://www.unccd.int/resources/publications/restoring-life-land-role-sustainable-land-management-ecosystem-restoration>.

de combler un manque de connaissances sur les types et la quantité de déchets présents dans les zones montagneuses reculées du monde. Cette enquête²⁷ a montré que les plastiques étaient le type de déchets le plus courant, que les déchets organiques pouvaient être une menace pour la santé humaine s'ils contaminaient les sources d'eau et qu'il fallait adopter une approche de la source à l'évier pour lutter contre la crise mondiale qu'était la pollution.

C. Économies des régions montagneuses et moyens de subsistance

52. Les économies des régions montagneuses reposent souvent sur l'agriculture familiale et à petite échelle, le tourisme, l'exploitation minière et les envois de fonds. Les zones montagneuses étant souvent éloignées des zones les plus productives et disposant de peu d'infrastructures, de services et de possibilités, les personnes qui y habitent sont généralement plus pauvres et plus marginalisées que celles vivant dans les basses terres. Cela vaut particulièrement pour les femmes, qui n'ont souvent qu'un accès limité aux ressources productives, aux biens, aux services, aux possibilités économiques et aux processus décisionnels, en raison de normes et de pratiques sociales discriminatoires.

Pandémie de COVID-19 : conséquences, riposte et relèvement

53. En raison de la pandémie de COVID-19 et des conséquences socioéconomiques qu'elle entraîne à de multiples échelles, le risque et l'incertitude semblent toucher toutes les personnes, partout, y compris dans les régions montagneuses. Cette crise sanitaire exacerbe les autres situations d'urgence interdépendantes liées aux changements climatiques, à la perte de biodiversité et à la pollution qui sont en cours dans le monde.

54. Les mesures visant à freiner la transmission du virus pèsent sur les moyens de subsistance et contribuent à limiter l'accès aux marchés, nécessaire pour l'achat d'intrants et la commercialisation des produits de montagne. Si de nombreux pays ont promis des mesures de secours et de relèvement, ils ne vont pas assez loin pour ce qui est de promouvoir un développement vert, résilient et inclusif axé spécialement sur les régions montagneuses.

55. Une initiative lancée par le Central Himalayan Institute for Nature and Applied Research a permis de faire face à la perturbation de l'approvisionnement en produits alimentaires dans des villages himalayens reculés en Inde. Des colis alimentaires ont été distribués à plus de 700 familles de 23 villages dans le cadre du programme de soutien face à la COVID-19 mis en œuvre par l'Institut, avec l'aide de la Fondation Wipro.

56. Le Centre international de mise en valeur intégrée des montagnes a établi un document d'orientation régional dans lequel sont évaluées les conséquences de la pandémie de COVID-19 sur le quotidien des habitants de l'Hindou Kouch-Himalaya, notamment les risques auxquels ils sont exposés et leurs vulnérabilités. Il a fourni des outils permettant d'élaborer des politiques fondées sur des données factuelles et des mesures institutionnelles, générales et économiques plus adaptées, l'objectif étant de faciliter les interventions que mènent les pays pour assurer un relèvement inclusif et résilient et d'aider les populations montagnardes à devenir résilientes face à des chocs futurs tels que les changements climatiques et les perturbations sociales et économiques.

²⁷ Disponible à l'adresse suivante : <https://news.grida.no/plastic-on-the-peak>.

Migration et urbanisation

57. Les zones rurales montagnardes rencontrent les mêmes problèmes que de nombreuses autres régions rurales, notamment la perte d'habitants et de compétences. On y observe de nettes tendances à l'émigration, motivées par les possibilités d'emploi saisonnier et permanent dans les basses terres. L'appui aux gouvernements dans la conception et la conduite d'interventions pratiques peut aider à préserver les possibilités d'emploi en milieu rural, en particulier pour les jeunes.

58. En Asie centrale, les migrations jouent un rôle clef dans la transformation des paysages sociaux, économiques et politiques. Le Mountain Societies Research Institute de l'Université d'Asie centrale a contribué au projet sur la gouvernance des migrations et les changements agricoles et ruraux intitulé « Leaving something behind: Migration governance and agricultural and rural change in “home” communities – Comparative experience from Europe, Asia and Africa », qui est soutenu par le Programme-cadre Horizon 2020 de l'Union européenne. Ce projet montre que la migration est une stratégie de subsistance pour les agriculteurs, les envois de fonds jouant un rôle important dans le développement et la survie du secteur de l'élevage.

Protection sociale, questions de genre et questions autochtones

59. La protection sociale est de plus en plus considérée comme un outil efficace de réduction de la pauvreté et de la vulnérabilité aux chocs dans les pays en développement.

60. Les femmes contribuent à la gestion des ressources, à la préservation de la biodiversité et à la sécurité hydrique et alimentaire dans les régions montagneuses. Les femmes rurales montagnardes, qui pratiquent généralement l'agriculture de subsistance tout en effectuant des travaux domestiques et des activités communautaires, sont souvent prises au piège de la pauvreté, qui nuit à leur bien-être. Même si elles participent davantage au marché du travail, les femmes restent invisibles en tant qu'actrices et agentes du changement.

61. En 2021, le Centre international de mise en valeur intégrée des montagnes et la FAO ont organisé trois webinaires sur le thème des agricultrices et de la mécanisation durable dans l'Hindou Kouch-Himalaya, en particulier sur la manière d'améliorer les conditions de vie et les moyens de subsistance. Ces webinaires ont été l'occasion de présenter l'expérience, les techniques et les interventions du Bhoutan, du Népal et du secteur privé, de sensibiliser le public, de préconiser des mesures visant à combler les lacunes actuelles en matière de mécanisation, et de recenser les bonnes pratiques et les solutions possibles pour autonomiser les agricultrices.

62. En collaboration avec le Ministère palaosien du tourisme, le Secrétariat du Partenariat de la montagne, Slow Food et Sustainable Travel International, la FAO a exécuté le programme relatif à la chaîne de valeur du tourisme durable des Palaos, une approche novatrice de la promotion de destinations touristiques consistant notamment à élaborer un programme de gestion du carbone pour les touristes, à préserver la biodiversité agricole, à soutenir la production alimentaire locale durable et à renforcer l'égalité des genres et l'autonomisation économique des femmes participant aux chaînes de valeur agroalimentaires.

Renforcement des capacités et formation

63. Aux niveaux régional et local, le renforcement des capacités et la formation sont essentiels pour développer et mettre en commun les connaissances sur les zones montagneuses dans les différentes régions du monde.

64. Depuis 2008, le Secrétariat du Partenariat de la montagne organise chaque année le Programme international de recherche et de formation sur la gestion durable des régions de montagne, un cours d'été de deux semaines qui permet de s'informer et d'échanger sur les principaux obstacles à surmonter et possibilités à exploiter pour le développement durable de ces régions. En 2021, ce cours a également été dispensé en espagnol, l'accent ayant été mis sur l'Amérique latine, en collaboration avec le Consortium pour le développement durable de l'éco-région andine.

65. Le cours d'été GROW intitulé « Agrobiodiversity in a changing climate » (biodiversité agricole dans un contexte de changements climatiques), organisé par le Secrétariat du Partenariat de la montagne en collaboration avec l'Université Sapienza de Rome, l'Alliance de Bioversity International et du Centre international d'agriculture tropicale, et la Platform for Agrobiodiversity Research, met l'accent sur l'importance de la biodiversité dans l'agriculture. Il vise à donner aux participants les connaissances et les outils nécessaires pour rendre les systèmes de culture et d'agriculture, en particulier dans les écosystèmes fragiles comme les montagnes, mieux à même de résister et de s'adapter aux changements climatiques, tout en améliorant les stratégies de production et de commercialisation.

66. Un modèle inclusif et participatif d'apprentissage périscolaire, conçu à l'Utah Valley University aux États-Unis d'Amérique, a permis d'associer des étudiants, en particulier des apprenants non traditionnels, à la promotion du développement durable des régions montagneuses dans l'Utah et à l'ONU.

Systèmes agroalimentaires montagneux

67. Les systèmes agroalimentaires durables sont des moteurs du développement résilient et durable des régions montagneuses, étant donné le potentiel dont ils sont porteurs pour les petites et moyennes entreprises et leurs liens avec le tourisme et les marchés de niche. Les systèmes d'agriculture de montagne durables peuvent contribuer à la réduction de la pauvreté rurale, à l'élimination de la faim et à la résilience des populations montagnardes, tout en garantissant le maintien des services écosystémiques mondiaux, notamment ceux liés à l'eau.

68. Les membres du Partenariat de la montagne ont participé au Sommet des Nations Unies sur les systèmes alimentaires de 2021 afin de souligner le rôle des systèmes alimentaires durables en montagne et leur contribution à un développement plus équitable et plus inclusif. Le Secrétariat du Partenariat de la montagne s'est joint à la coalition du groupe thématique sur les liens entre les terres et l'eau douce (Land-Freshwater Nexus Cluster Coalition), qu'il dirige avec l'Institut international de gestion des ressources en eau et The Nature Conservancy, afin de veiller à ce que le rôle des montagnes dans le cycle de l'eau soit reconnu et pris en considération dans les travaux du Sommet sur les systèmes alimentaires et leur suivi.

69. L'édition 2021 de la publication de la FAO intitulée *Mountain Farming System – Seeds for the Future* met en lumière des expériences relatives aux systèmes d'agriculture de montagne écologiques dans le but d'attirer davantage l'attention sur les principes et les approches agroécologiques et de montrer les possibilités qu'ils offrent en ce qui concerne la préservation de la biodiversité agricole et le renforcement de la résilience en montagne²⁸.

70. Lancée dans le cadre du Partenariat de la montagne par le Secrétariat de celui-ci, en collaboration avec Slow Food, l'initiative Produits de la montagne contribue à améliorer les économies locales des régions montagneuses en renforçant les chaînes

²⁸ Rosalaura Romeo et al. (dir.), *Mountain Farming Systems – Seeds for the Future. Sustainable Agricultural Practices for Resilient Mountain Livelihoods* (Rome, FAO, 2021).

de valeur et en promouvant un système d'étiquetage pour les petits producteurs de montagne. Grâce à la collaboration avec le Programme de microfinancements du Fonds pour l'environnement mondial et du Programme des Nations unies pour le développement, les producteurs participant à cette initiative au Guatemala, au Lesotho, au Népal et au Rwanda ont reçu une formation sur la cartographie de la biodiversité agricole et les systèmes participatifs de garanties destinée à les aider à faire certifier leurs systèmes d'agriculture biologique.

71. En 2017, l'Office national des zones montagneuses de Roumanie a commencé à accorder le label national « produit de montagne » aux produits agroalimentaires issus des zones montagneuses roumaines. À la fin d'avril 2022, 3 375 produits de montagne, fabriqués par 1 247 producteurs, avaient été ainsi labellisés.

72. En 2019, la FAO a lancé l'Initiative pour l'agriculture de montagne en Asie et dans le Pacifique et aidé le Bangladesh, le Bhoutan, l'Inde, le Myanmar, le Népal, le Pakistan, la République démocratique populaire lao et le Viet Nam à recenser les problèmes multidimensionnels et à en faire des possibilités de contribuer au développement durable de l'agriculture de montagne visant à éliminer la faim et à réduire la pauvreté en Asie. En outre, elle a recensé les produits de montagne spécialisés tels que les produits inclus dans la catégorie « Future Smart Foods », et en a promu la production, la transformation, la commercialisation et la consommation, aux fins de la transformation des systèmes alimentaires et de l'amélioration des moyens de subsistance. Des partenariats solides ont été noués avec 22 institutions nationales et internationales liées aux montagnes et à la biodiversité²⁹.

Tourisme de montagne durable

73. À l'occasion de la Journée internationale de la montagne 2021, la FAO et l'Organisation mondiale du tourisme (OMT) ont publié le rapport intitulé *Mountain Tourism: Towards a More Sustainable Path* (« Tourisme de montagne : vers une voie plus durable »). Le rapport montre comment une approche durable du tourisme de montagne peut promouvoir les économies locales, tout en préservant les identités culturelles et en favorisant une utilisation équilibrée des ressources. La crise de la COVID-19 est l'occasion pour les destinations de montagne de repenser leurs produits et services et d'adopter des solutions à faible émission de carbone, guidées par le Code mondial d'éthique du tourisme de l'OMT et la Déclaration de Glasgow sur l'action climatique dans le tourisme, dans laquelle les parties prenantes se sont engagées à parvenir à zéro émission nette d'ici 2050.

74. La société Soudah Development cherche à créer une destination touristique durable dans les montagnes de Sarawat, dans la région d'Aseer (Arabie saoudite). Elle réintroduira des espèces endémiques locales dans le cadre d'une approche paysagère culturelle, plantera 1 million d'arbres d'ici 2030, augmentera l'étendue des aires protégées, réhabilitera et ré-ensauvagera certaines zones, réintroduira des espèces phares et appliquera des solutions visant à freiner la propagation des espèces envahissantes.

Financements liés aux montagnes

75. Le financement de l'action climatique peut accroître considérablement l'ampleur potentielle de l'investissement dans des pratiques durables et résilientes dans les écosystèmes montagneux. Il existe des solutions financières novatrices permettant d'atténuer les risques inhérents à l'investissement privé dans les zones montagneuses des marchés émergents et frontalières et les obstacles à cet investissement. Ces solutions peuvent également combler l'insuffisance des crédits

²⁹ FAO, *Mountain Agriculture: Opportunities for Harnessing Zero Hunger in Asia* (Bangkok, 2019).

alloués au secteur public et le manque de capacités institutionnelles en matière de conservation des montagnes et d'adaptation aux changements climatiques.

76. Le Fonds vert pour le climat a approuvé 29 projets dans des zones montagneuses de 26 pays, qui représentent un investissement total de 1,7 milliard de dollars³⁰. La plupart des projets approuvés par le Fonds concernant des écosystèmes montagneux visent à restaurer et à remettre en état les ressources naturelles essentielles pour les systèmes de production, en particulier les systèmes agricoles, dans le but de garantir la sécurité alimentaire et hydrique et un meilleur accès aux marchés.

77. En 2021, le Centre international de mise en valeur intégrée des montagnes a créé le cadre d'investissement « Mountains of Opportunity » pour l'Hindou Kouch-Himalaya, qui permet aux partenaires d'investissement – notamment les gouvernements, les populations montagnardes, les institutions financières, les acteurs du secteur privé et les partenaires de développement – de déterminer les investissements à réaliser dans tel ou tel domaine d'action climatique prioritaire relatif aux montagnes, ainsi qu'à harmoniser et à mettre à l'échelle ces investissements, à court et moyen terme. Les priorités en matière d'investissement ainsi définies, synchronisées avec l'action climatique et l'objectif de relèvement après la COVID-19, contribueront à bâtir des sociétés montagnardes résilientes face aux changements climatiques et neutres en carbone.

78. Le Mécanisme pour les montagnes est un mécanisme de financement géré par le Secrétariat du Partenariat de la Montagne visant à satisfaire rapidement les demandes et les besoins des membres du Partenariat en leur accordant des subventions. La phase I de sa mise en œuvre sera axée sur la promotion de modèles commerciaux résilients face aux changements climatiques qui améliorent la biodiversité des montagnes.

D. Gouvernance

79. Une vision à long terme et des approches inclusives et intégrées, notamment l'incorporation de politiques relatives aux montagnes dans les stratégies nationales de développement durable, peuvent accélérer les efforts déployés en faveur du développement résilient et durable des régions montagneuses.

80. La loi nationale de 2019 sur l'environnement de l'Ouganda abroge, remplace et réforme la loi relative à la gestion de l'environnement dans le pays. Elle traite également de la gestion de l'environnement vert et comprend des sections sur les zones vallonnées et montagneuses.

81. La loi sur le développement des régions de haute montagne de la Géorgie s'inscrit dans le cadre de la politique de développement régional du pays. Elle vise à promouvoir l'égalité en matière de développement socioéconomique dans l'ensemble du territoire national et à stimuler le progrès social et économique dans les zones de haute montagne, comme le garantit la Constitution, afin d'assurer le bien-être des personnes vivant dans ces zones, d'accroître leur niveau de vie, de favoriser l'emploi et d'améliorer les conditions sociales et économiques. Elle a été promulguée en 2015 et sa dernière mise à jour date de 2021.

82. Le Gouvernement italien a approuvé un projet de loi visant à améliorer les soins de santé, l'éducation et la connectivité dans les zones montagneuses. Ce texte vise également à renforcer les économies des zones montagneuses par l'offre d'incitations aux entrepreneurs des secteurs agricole et forestier et par des mesures fiscales

³⁰ Les projets nationaux approuvés peuvent également porter sur d'autres écosystèmes et paysages.

destinées aux entreprises de ces zones dirigées par des jeunes et aux personnes qui achètent leur première maison dans une localité montagnaise.

83. En 2019, le Conseil des ministres de Chypre a approuvé la première stratégie nationale pour le développement des communautés montagnardes, dans laquelle est proposé un modèle de développement adapté aux conditions particulières de la région montagnaise du pays. Le plan de mise en œuvre, qui comprend 350 mesures articulées autour de six interventions stratégiques, a été adopté.

Comités nationaux de la montagne

84. En 2021, le Comité national de la montagne de l'Argentine a été officialisé par son inclusion dans le champ d'action du Ministère de l'environnement et du développement durable.

85. Le Comité pour la gestion durable des montagnes du Chili a présenté une politique nationale de gestion durable des montagnes au Conseil des ministres chargés des questions de durabilité en janvier 2021. Il s'est efforcé d'améliorer cette politique en élaborant un plan d'action et a demandé à la Présidence l'autorisation d'entamer une évaluation environnementale stratégique.

86. Selon les dispositions de la loi sur les montagnes de la Roumanie, la zone montagnaise du pays comprend neuf groupes de montagnes. Pour chaque groupe, un comité de massif a été créé pour donner des conseils sur la mise en œuvre des politiques et stratégies de développement et de protection de l'environnement montagneux. Un Conseil national de la montagne assurera la liaison avec le Gouvernement et les représentants de la zone montagnaise. Le Gouvernement roumain exécute également un programme financé par l'État visant à développer les activités agricoles en montagne.

Partenariats, coopération transfrontières et conventions

87. Créé en 2002, le Partenariat de la montagne est la seule alliance établie sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies qui regroupe, à titre volontaire, des partenaires déterminés à protéger les montagnes et à améliorer les conditions de vie des habitants des régions montagneuses. En facilitant l'échange, entre ses membres, de données d'expérience et de connaissances, notamment de connaissances spécialisées, il contribue au règlement des problèmes auxquels font face les régions montagneuses du monde. En mai 2022, il comptait 454 membres, dont 60 gouvernements, 12 entités infranationales, 18 organisations intergouvernementales et 364 structures des grands groupes tels que la société civile, les organisations non gouvernementales et le secteur privé. Son rôle principal est de faciliter le dialogue et le plaidoyer au sujet des questions prioritaires concernant les populations et l'environnement des zones montagneuses.

88. Au sommet ministériel de l'Hindou Kouch-Himalaya sur la montagne de 2020, huit Ministres de la région ont signé une déclaration ministérielle dans laquelle ils ont souscrit à l'appel à l'action de l'Hindou Kouch-Himalaya³¹, qui engage les huit gouvernements de la région à prendre les six mesures suivantes : coopérer à tous les niveaux régionaux pour produire des résultats durables et profitant à tous ; tenir compte du fait que les populations des montagnes de l'Hindou Kouch-Himalaya sont particulières et donner la priorité à ces populations ; mener une action climatique concertée à tous les niveaux pour limiter le réchauffement de la planète à 1,5 °C d'ici à 2100 ; mener une action concertée pour atteindre les objectifs de développement durable et les neuf objectifs prioritaires relatifs aux montagnes ; accroître la résilience

³¹ Disponible à l'adresse suivante : <https://lib.icimod.org/record/34934>.

des écosystèmes en jugulant la perte de biodiversité et la dégradation des terres ; échanger des données et des informations de portée régionale et coopérer dans le domaine des sciences et des connaissances. Après le sommet ministériel, un groupe de travail spécial de haut niveau sur l'Hindou Kouch-Himalaya a été formé pour faciliter la mise en œuvre de l'appel à l'action et évaluer la possibilité de renforcer la coopération régionale dans la région par la création d'un mécanisme institutionnel.

89. L'initiative andine de la montagne vise à renforcer le dialogue régional entre l'Argentine, la Bolivie (État plurinational de), le Chili, la Colombie, l'Équateur, le Pérou et le Venezuela (République bolivarienne du) pour le développement durable de la région montagneuse andine. Le Gouvernement péruvien assure actuellement le secrétariat politique de l'initiative, tandis que le Consortium pour le développement durable de l'éco-région andine assure le secrétariat technique, avec le Secrétariat du Partenariat de la montagne et le PNUÉ. Au nombre des dernières avancées majeures réalisées dans le cadre de l'initiative figure la mise en place d'une communauté de pratique, d'une stratégie de communication et d'un nouveau portail Web en anglais, en aymara, en espagnol et en quechua³².

90. À la seizième Conférence alpine, les Parties contractantes à la Convention alpine ont adopté le Plan d'action climat 2.0³³, dans lequel sont définis 16 parcours de mise en œuvre assortis d'étapes concrètes à court et moyen terme aux fins de la mise en œuvre du Système alpin d'objectifs climat 2050³⁴. La Conférence alpine a adopté une déclaration sur la gestion intégrée et durable de l'eau dans les Alpes et une déclaration sur la protection de la biodiversité de montagne et sa promotion au niveau international. Un nouveau groupe de travail sur l'aménagement de l'espace et le développement durable a été créé dans le cadre de la Convention alpine. La coopération transnationale s'est poursuivie dans le cadre de tous les organes créés au titre de la Convention et par une participation active à la mise en œuvre de la Stratégie de l'Union européenne pour la région alpine.

91. La Stratégie de l'Union européenne pour la région alpine est une stratégie macrorégionale découlant d'une initiative prise par les régions et les États alpins pour renforcer la coopération dans les Alpes et relever efficacement des défis propres à la zone, tels que l'équilibre entre le développement et la protection de l'environnement, l'amélioration de la compétitivité et la réduction des disparités territoriales.

92. À sa sixième réunion, la Conférence des parties à la Convention-cadre sur la protection et le développement durable des Carpates a adopté le plan d'action international sur la préservation des grands carnivores et la connectivité écologique dans les Carpates, ainsi que la vision à l'horizon 2030 en matière de lutte contre les changements climatiques dans les Carpates. Les parties ont également adopté la feuille de route pour l'adhésion de l'Union européenne à la Convention, l'objectif étant de renforcer la coopération avec les institutions de l'Union. Le Protocole relatif à l'agriculture durable et au développement rural se rapportant à la Convention est entré en vigueur en 2021 pour presque toutes les Parties à la Convention. En outre, le Mémoire de coopération entre les organes créés au titre de la Convention sur la diversité biologique, d'une part, et ceux relevant de la Convention alpine ou de la Convention-cadre sur la protection et le développement durable des Carpates, d'autre part, est actualisé à la lumière de l'adoption du cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020.

³² Voir <http://www.iam-andes.org>.

³³ Disponible à l'adresse suivante : <https://alpineclimate2050.org/climateactionplan20/>.

³⁴ Voir Convention alpine, « Alpes neutres pour le climat et résilientes au changement climatique à l'horizon 2050 », disponible à l'adresse suivante : <https://www.alpconv.org/fr/page-daccueil/actualites-publications/publications-multimedia/detail/alpes-neutres-pour-le-climat-et-resilientes-au-changement-climatique-a-lhorizon-2050-2/>.

IV. Recommandations en faveur du développement durable des régions montagneuses

93. Il convient d'élaborer des politiques propres aux régions montagneuses pour s'attaquer aux principales causes de la vulnérabilité des populations et des écosystèmes de ces régions. Il faut également prendre d'urgence des mesures pour mettre fin à la marginalisation, à la pauvreté, à la discrimination fondée sur le genre et à l'inégalité de genre, et pour juguler la dégradation des écosystèmes et l'utilisation non durable des ressources naturelles dans les régions montagneuses.

94. Les mesures proposées ci-après visent à combler les lacunes qui ont été relevées.

95. Pour renforcer la résilience face aux changements climatiques et aux catastrophes, il est recommandé que les États Membres :

a) Promeuvent et mettent à l'échelle des solutions d'adaptation qui offrent des perspectives concrètes d'atténuation des risques climatiques et qui s'appuient sur divers systèmes de connaissances, notamment sur les connaissances autochtones et locales ; appliquent des mesures d'adaptation et d'atténuation efficaces pour limiter le réchauffement à 1,5 °C, tout en s'attaquant aux causes profondes de la vulnérabilité, notamment la pauvreté, la marginalisation et les inégalités entre les genres, afin d'atténuer les risques climatiques ; renforcent la coopération transfrontières pour faire face aux risques climatiques et améliorer les mesures régionale d'adaptation aux changements climatiques en montagne, et pour réduire les émissions de gaz à effet de serre, conformément aux conclusions formulées dans le document transversal du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat concernant les montagnes ;

b) Renforcent les institutions et les mécanismes de gouvernance des montagnes aux fins de l'adaptation aux changements climatiques dans les régions montagneuses, et rendent le personnel local mieux à même de promouvoir des approches paysagères durables ;

c) Intègrent la planification de l'utilisation des terres tenant compte des risques et adaptée au climat dans le développement des infrastructures des régions montagneuses tels que les établissements d'enseignement et de santé, les logements adaptés aux risques sismiques et climatiques et les infrastructures durables.

96. Pour préserver et restaurer les écosystèmes à des fins de production et de protection, et pour protéger et utiliser durablement la biodiversité, il est recommandé que les États Membres :

a) Promeuvent la restauration des écosystèmes montagneux dans le cadre de la Décennie des Nations Unies pour la restauration des écosystèmes, en collaborant étroitement avec la FAO, le PNUE, les organismes des Nations Unies, les organisations régionales et les partenaires de la Décennie des Nations Unies ;

b) Intègrent la collaboration multipartite dans l'aménagement des bassins hydrographiques afin de promouvoir les liens entre les problèmes qui se posent en amont et ceux rencontrés en aval et de gérer ensemble l'utilisation des terres, les forêts et les ressources en eau ;

c) **Promeuvent le sylvopastoralisme dans les zones montagneuses arides, en unifiant la foresterie et les questions concernant le bétail mobile dans le cadre d'une approche agroforestière visant à accroître l'efficacité de la production³⁵ ;**

d) **Renforcent les politiques et les infrastructures aux fins d'une gestion écologiquement rationnelle des déchets en montagne ;**

e) **Établissent des liens entre les connaissances traditionnelles, la recherche et l'innovation, les mécanismes de planification et de gouvernance participatives et les droits fonciers garantis aux fins de l'application de stratégies territoriales intégrées dans les zones montagneuses.**

97. **Afin d'améliorer les moyens de subsistance et de promouvoir le relèvement après la COVID-19 dans les zones montagneuses, il est recommandé que les États Membres :**

a) **Promeuvent des systèmes agroalimentaires durables et des moyens de subsistance résilients, notamment pour les femmes et les jeunes, en améliorant les chaînes de valeur des produits de montagne, en renforçant les capacités institutionnelles, techniques, entrepreneuriales et commerciales des producteurs, en encourageant la mise en place de systèmes participatifs de garanties, et en assurant un accès inclusif au numérique, y compris la technologie de la chaîne de blocs, et aux marchés ;**

b) **Favorisent le tourisme durable en montagne par l'innovation et le développement d'activités durables praticables tout au long de l'année, et en investissant dans la numérisation des services et l'autonomisation des populations par le renforcement des capacités, l'accès au financement et l'amélioration de la gouvernance à plusieurs niveaux, tout en surveillant et en évaluant régulièrement les effets du tourisme sur les montagnes ;**

c) **Accroissent la participation des femmes montagnardes au marché de l'emploi et améliorent leurs compétences, leurs connaissances et leur productivité, notamment par l'adoption de machines agricoles peu coûteuses et adaptées aux conditions locales, afin de réduire les inégalités de genre et de favoriser le passage d'une agriculture de subsistance à une agriculture davantage axée sur le marché ;**

d) **Étendent la couverture sociale des populations locales et des peuples autochtones des zones montagneuses et renforcent la cohérence entre les programmes de protection sociale et les programmes visant à réduire les vulnérabilités, à créer davantage de revenus, à promouvoir la gestion durable des forêts et à préserver les possibilités d'emploi des jeunes ;**

e) **Évaluent la contribution des montagnes au maintien des déterminants de la santé pertinents afin d'aider à comprendre les relations complexes qui existent en matière de santé entre les humains, les animaux, les plantes et l'environnement, le tout pour une meilleure gouvernance de la santé dans les zones montagneuses.**

98. **Pour tirer parti des mécanismes internationaux créés à l'appui du développement des régions montagneuses, il est recommandé que les États Membres :**

a) **Plaident ensemble en faveur du développement durable des régions montagneuses dans le cadre de l'ONU et d'autres instances mondiales**

³⁵ FAO, *Pastoralism – Making variability work*, Étude de la FAO sur la production et la santé animales n° 185 (Rome, 2021).

compétentes, afin que les montagnes soient prises en considération dans les discussions tenues en plénière visant à promouvoir les plans d'adaptation ;

b) Mettent en évidence les questions relatives aux montagnes et leur accordent la priorité dans les programmes et processus de développement, notamment dans les examens nationaux volontaires menés dans le cadre du forum politique de haut niveau pour le développement durable, ainsi que dans les plans nationaux d'adaptation et les contributions déterminées au niveau national.

c) Prennent en considération les questions relatives aux montagnes dans l'élaboration et la mise en œuvre future du cadre de suivi du cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020, en s'appuyant sur les ensembles d'indicateurs disponibles, et exécutent le programme de travail sur la biodiversité des montagnes de la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique pour compléter et renforcer le nouveau cadre mondial pour la biodiversité, en gardant à l'esprit l'importance de la collaboration régionale et transfrontières comme moyen de mise en œuvre ;

d) Encouragent les pays à continuer de rendre compte des mesures qu'ils prennent au titre de la cible 15.4 associée aux objectifs de développement durable ;

e) Mettent à profit la composition multipartite du Partenariat de la montagne et les possibilités offertes par l'Année internationale du développement durable dans les régions montagneuses (2022), la Journée internationale de la montagne et d'autres journées et décennies pertinentes des Nations Unies pour mobiliser davantage de ressources et promouvoir des investissements et des interventions concrètes ;

f) Mettent en œuvre les résultats du Sommet des Nations Unies sur les systèmes alimentaires de 2021 aux fins du développement de systèmes alimentaires durables en montagne en protégeant les systèmes alimentaires traditionnels et autochtones, en promouvant des systèmes agroalimentaires résilients, en s'attaquant aux problèmes liés aux droits et aux régimes fonciers, en renforçant les capacités et en reconnaissant le rôle des femmes en tant que gardiennes des connaissances agrobiologiques.

99. Afin d'améliorer la recherche et les données sur les questions propres aux montagnes, il est recommandé que les États Membres :

a) Recueillent et diffusent davantage de données ventilées sur les questions économiques, sociales, environnementales et météorologiques liées aux montagnes, afin de donner des conseils pratiques aux niveaux local, national et régional ;

b) Augmentent les investissements visant à renforcer les systèmes d'information nationaux et régionaux et à accroître la capacité technique des pays montagneux de produire de meilleures analyses ;

c) Soutiennent les initiatives scientifiques et participatives visant à générer des données locales pertinentes sur le climat et les risques de catastrophe, à constituer une base de données historiques localisées sur le climat et les conditions météorologiques et à élaborer des modèles et des scénarios de risques pour éclairer la planification de l'utilisation des terres et du développement de manière générale.

100. Afin de promouvoir des investissements, des mécanismes financiers et des partenariats avec le secteur privé durables, il est recommandé que les États Membres :

a) Encouragent le financement de l'adaptation et la contribution du secteur privé à l'adaptation en montagne ;

b) Promeuvent le financement de l'action climatique, tel le financement fourni par le FEM, le Fonds vert pour le climat et d'autres mécanismes, qui permet aux pays de surmonter les obstacles à l'augmentation des investissements privés dans les écosystèmes et les paysages montagneux, notamment le manque d'informations précises sur la productivité de la chaîne de valeur montagnaise et les résultats financiers concernant le développement et la solvabilité des microentreprises et des petites et moyennes entreprises, les faibles rendements à long terme, les risques de perte d'investissement et de réputation, jugés élevés, et les conditions défavorables, en particulier dans les pays les moins développés.
